

Synthèse des doléances rédigées au cours des ateliers ayant eu lieu lors des premières assises départementales des associations de l'Oise samedi 18 octobre à Nogent sur Oise

1. Grandes structures

Les grandes structures (plus de 6 salarié·e·s) ont exprimé des besoins forts de reconnaissance professionnelle, de simplification administrative et de coopération interassociative. Trois associations illustrent ces constats :

- Centre G. Brassens : reconnaissance des métiers et professionnalisation ; dénonciation de la technocratisation ; souhait de convergence entre associations locales et collectivités territoriales-
- Secours Populaire : enjeu de transition intergénérationnelle et de partage des compétences ; souhait d'un système d'échange local
- Grandir Ensemble à Compiègne : besoin de financement pérenne, de reconnaissance institutionnelle et de mise à disposition de locaux.

Principales doléances - Propositions majeures

- Valoriser les métiers du secteur associatif
- Promouvoir les acquis de l'expérience(VAE)°
- Simplifier les démarches administratives.
- Favoriser le partage des compétences intergénérationnelles et interassociatives
- Favoriser les subventions de fonctionnement. à la place des appels à projet et prendre en compte les coûts des salaires dans les subventions

2. Moyennes structures

Les structures moyennes, souvent entre 1 et 6 salarié·e·s, partagent les mêmes problématiques d'autonomie et de moyens. Elles insistent sur la nécessité de :

- * simplification des demandes et multiples démarches administratives,
- * reconnaissance et de soutien aux bénévoles.

Exemples notables :

- Atelier de la Bergerette : besoin d'avoir plus d'écoute de la part des décideurs, de mutualisation des outils et de partage des bonnes pratiques.
- Véloise : poids administratif sur les bénévoles ; financement des postes administratifs.

- CLCV : simplifier l'accès aux ressources et reconnaître la valeur du choix associatif.
 - Génération Mouvement : crise du bénévolat.
- Le Carnaval est possible de l'Oise : besoin d'accompagnement administratif et de clarté sur les CPO.
- RVM : reconnaissance de l'utilité sociale et augmentation des aides à l'emploi.

Principales doléances - Propositions majeures :

- Simplification des démarches avec financements anticipés. Des subventions pluriannuelles qui garantissent 6 mois de salaire pour les salariés de l'association..
- Soutien administratif et mutualisation.
- Reconnaissance du rôle social et de l'utilité publique de nos missions qui renforce la pérennité du lien social

3. Petites structures

Les petites associations, souvent bénévoles, font face à la précarité des moyens, à la complexité administrative et à la difficulté de recruter.

Principales doléances - Propositions majeures

- Aider financièrement, systématiquement les petites associations qui sont sur des actions de solidarité.
- Donner les moyens (de visibilité, de communication) aux petites associations afin d'attirer des bénévoles potentiels..
- Simplifier les appels à projets et transformer la plupart en subventions..
- Renforcer la formation administrative et juridique. Faire connaître les lieux et ces structures (FDVA, PIVA, politique de la ville, URACEN
- Favoriser les lieux de réunion disposant des locaux et matériels adaptés
- Développer les maisons des associations (ou autres lieux) pour permettre de réaliser des permanences.
- Reconnaître l'engagement citoyen et le bénévolat (Mettre en place un statut du bénévole qui permette par exemple à un salarié de poser une journée. Ou de gagner des trimestres de retraite)
- Simplifier et unifier les procédures administratives.
- Mettre en place des réseaux d'entraide entre associations.

4. Synthèse transversale (toutes structures confondues)

Les associations, quelle que soit leur taille, partagent les mêmes besoins fondamentaux: reconnaissance, simplification et coopération.

Elles sont unanimes sur plusieurs constats:

- Complexité administrative excessive : besoin de formulaires uniques et de démarches simplifiées.
- Instabilité financière : nécessité de subventions de fonctionnement et de financements pluriannuels.
- Reconnaissance du bénévolat : demande d'un statut du bénévole et de valorisation sociale.
- Soutien matériel : mise à disposition de locaux gratuits ou mutualisés.
- Coopération interassociative : création de réseaux, de plateformes de partage.
- Dialogue renforcé avec les pouvoirs publics : co-construction des politiques associatives.
- Transition intergénérationnelle : intégration des jeunes dans la vie associative.

Trois grands axes de convergence

Axe prioritaire	Objectif	Pistes d'action
Reconnaissance	Valoriser le rôle social et citoyen des associations. Reconnaitre l'expertise et donner les moyens de participer à une réelle démocratie participative	Statut du bénévole, indicateurs d'utilité sociale, reconnaissance institutionnelle.
Simplification	Alléger les contraintes administratives et stabiliser les financements.	Formulaire unique, plateforme centralisée, subventions pluriannuelles.
Coopération	Renforcer les synergies et le dialogue entre associations et institutions.	Réseaux locaux, SEL, convention citoyenne des associations.

En conclusion, les associations réclament une politique publique fondée sur trois piliers essentiels : Reconnaissance, simplification et coopération.

Elles demandent à pouvoir participer pleinement à la "chose publique". Voir en annexe un extrait du livre de Me Myriam Bachir (Maitre de conférence UPJV)

Ces valeurs sont la clé d'un secteur associatif fort, durable et ancré dans les territoires.

Annexe

Extraits du livre de Me Myriam Bachir : "Et si les habitants participaient ? – Entre participation institutionnelle et initiatives citoyennes dans les quartiers populaires" L'harmattan, 2018



Etouvie (Amiens-80) : La participation à l'épreuve des faits

Alors que les [rencontres européennes de la participation](#) ont lieu du 13 au 17 septembre 2021 à Amiens, des associations du quartier d'Etouvie se mobilisent pour dénoncer l'absence de prise en compte de la parole des habitants dans le cadre du [projet de rénovation urbaine du quartier](#). Nous reproduisons ici leur communiqué détaillant les 9 conditions nécessaires à la participation des habitants.

Amiens accueille les rencontres européennes de la participation. Des élus, des professionnels et peut-être des citoyens vont venir de loin pour échanger sur les bonnes pratiques participatives. Dans le quartier d'Etouvie, comme dans d'autres quartiers, des habitants et des associations tentent de s'impliquer mais sont confrontés depuis des années à un manque de dialogue avec les élus locaux. La plupart des habitants n'y croient plus et jugent inutile de participer et de se mobiliser car, pour eux, tout est décidé d'avance.

Quatre associations ont engagé en 2008 un travail avec des habitants sur la rénovation urbaine d'Etouvie, quartier qui a compté jusqu'à 3000 logements HLM. Après deux bilans de la concertation difficile en 2011 et en 2015, le collectif associatif a exprimé en 2017 neuf conditions nécessaires à la co-construction. Elles ont été validées par le conseil citoyen d'Etouvie le 26 juin 2017. Elles n'ont eu aucun écho des élus locaux.

Le Comité de quartier Etouvie Renouveau invite à en parler

Comment coconstruire la rénovation urbaine d'Etouvie et la gestion quotidienne du quartier (entretien, tranquillité, sécurité)

9 conditions nécessaires

1. On sait rarement plus de 3 semaines à l'avance qu'un sujet va être soumis à « concertation » à telle date. On ne sait jamais quel délai de réflexion sera donné, quand et comment sera prise la décision. Il nous est donc impossible de nous organiser pour nous documenter, pour susciter la parole et la réflexion des habitants et des associations.

D'où la première condition de la co-construction : **établir au départ un accord entre les partenaires de la coconstruction sur :**

- l'objet de la concertation envisagée,
- le calendrier et les étapes de concertation de A à Z,
- les sujets à aborder et la méthode de concertation.

Préciser dans cet accord:

- ce qui sera mis en débat, ce qui ne sera pas négociable,
- quand et comment sera prise la décision,
- comment la collectivité ou le bailleur et les associations s'engagent à informer et mobiliser les habitants pour qu'ils donnent leur avis et expriment des besoins et des propositions.

2. On découvre toujours en réunion les documents projetés à l'écran. On repart presque toujours sans ces documents. On ne peut donc pas y réfléchir posément et les montrer à des personnes absentes mais concernées. On n'obtient pas toujours les documents qu'on demande même s'ils sont publics, comme ceux qui ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ou d'agglomération.

D'où la deuxième condition : **obtenir toutes les informations nécessaires à la compréhension du sujet et à la réflexion.**

3. On nous laisse très rarement le temps d'aller à la rencontre des habitants et d'élaborer collectivement des propositions. Cela nécessite des semaines ou des mois. Pas plus que le temps pris par les services pour étudier les projets. Mais on arrive toujours à la fin de la préparation du projet et on nous dit que notre avis arrive trop tard. Il ne nous reste plus qu'à faire une pétition contre la décision qui ne changera pas.

D'où la troisième condition : **avoir le temps de mener des réflexions et de rencontrer les habitants.**

4. Quand on propose autre chose que la solution ou les variantes qui nous sont présentées, on nous dit toujours que ce n'est pas possible techniquement ou financièrement ou que c'est inacceptable par l'ANRU. Quand on peut, on tient bon, on prend des mesures sur place, on mène des enquêtes, on rencontre discrètement des experts et on dessine des solutions. On gagne parfois. Ce qui était jugé impossible s'avère possible et pas coûteux. Il a fallu dépenser une énergie considérable et oser aller à contre-courant.

D'où la quatrième condition : **avoir la possibilité de faire étudier des variantes ou des contrepropositions et de faire intervenir éventuellement un professionnel neutre.**

5. On ne sait jamais si les techniciens sont autorisés à répondre à nos questions et à nos demandes de documents, s'ils vont répondre à nos mails. Passer par les élus est long, compliqué et souvent sans résultat.

D'où la cinquième condition : *avoir des interlocuteurs disponibles joignables par mail et par téléphone pour obtenir des informations, des documents et discuter sur les détails des modalités de concertation.*

6. Quand il faut des mois pour recevoir une réponse à un courrier ou pour obtenir un rendez-vous avec les élus, le dialogue est impossible dans les délais fixés pour la préparation des projets.

D'où la sixième condition : obtenir des réponses aux courriers et des rendez-vous dans des délais raisonnables.

7. Les discussions sont la plupart du temps déséquilibrées. Il y a ceux qui savent, qui ont réponse à tout et qui font comprendre qu'il est déplacé d'insister sur des désaccords. Ils sont souvent sur une estrade avec un micro. Ils sont souvent aussi nombreux (élus et professionnels) que les habitants présents.

Il n'y a pas de compte-rendu des discussions contradictoires. Le magazine hebdomadaire de la collectivité publie des reportages qui ne disent rien des débats contradictoires, ce qui est une manière d'ignorer délibérément les arguments avancés par les habitants et leurs associations.

D'où la septième condition : avoir des temps de discussion équitables :

- on nous écoute, on nous fait confiance sans nous écraser,
- les arguments différents ou contradictoires sont notés précisément et intégrés dans un compte-rendu à valider et à diffuser.

8. Il n'y a quasiment jamais eu de temps de discussion approfondie et argumentée autour d'une table sur les points de désaccord. On découvre après coup ce qui a été décidé.

D'où la huitième condition : avoir des temps de négociation sur les points de désaccord.

9. Même s'ils y sont théoriquement obligés dans les enquêtes publiques et les concertations préalables obligatoires, les élus ne font jamais état de la manière dont ils ont pris en compte les arguments des habitants et des motifs de leur choix (sauf quand le projet est consensuel). Les désaccords sont évacués, niés. L'enrichissement éventuel du projet par la concertation n'est même pas valorisé. Cela ne peut que conforter les habitants dans leurs propos habituels : « Ça ne sert à rien de s'exprimer car tout est déjà décidé ».

D'où la neuvième condition : disposer au moment des délibérations et des décisions des élus :

- d'un bilan de la concertation avec les avis, propositions et arguments émis dans le quartier,
- d'un exposé sur les motivations qui fondent la décision des élus, sur la manière dont a été prise en compte la concertation et sur l'enrichissement du projet obtenu par la coconstruction.